



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 049-200053213-20241015-CM\_DEL\_24057-DE

Berger  
Levrault

Département de Maine-et-Loire  
Arrondissement d'Angers  
Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS d'ANJOU

## DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'octobre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

### Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Stéphane FORTANNIER ; Alain TAUNAY ;

Étaient absents excusés : Dean BLOUIN (Pouvoir à Martine BRIOT) ; Maryse TIERCELIN ; Christelle LE - BRUN ;

Étaient en retard excusés :

Secrétaire de séance : Sylvie ROUSSIASSE

### CM-DEL-24057 / PRISE EN CHARGE PERMIS DE CHASSE

M. GENDRON Maire de la commune demande au conseil municipal de financer la validation annuelle du permis de chasse pour la saison 2024-2025 de M. KLEIN, responsable des services techniques, dans le cadre de son activité professionnelle pour la destruction des nuisibles.

Le tarif de la validation de la fédération départementale de chasse du Maine-et-Loire est de 167€

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

#### ARTICLE 1 :

Autorise la demande de validation annuelle du permis de chasser 2024 – 2025 de M. KLEIN, responsable du service technique.

#### ARTICLE 2 :

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 049-200053213-20241015-CM\_DEL\_24057-DE



Le versement sera fait directement auprès de la Fédération départementale du  
Maine-et-Loire

**Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 15/10/2024**

La secrétaire, Sylvie ROUSSIASSE Le maire, Sandro GENDRON

